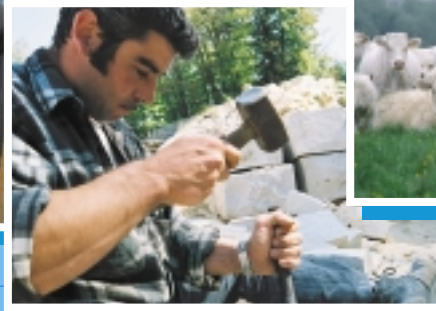
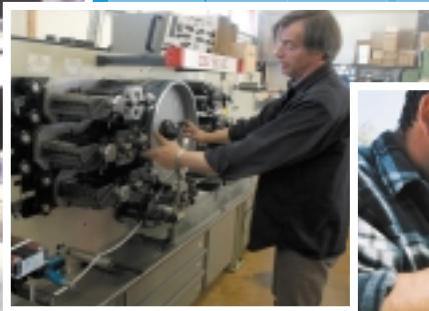


Parcs naturels régionaux et Plates-formes d'Initiative Locale :



Partenaires pour la création et la reprise d'entreprises

Parcs naturels régionaux et d'Initiative Locale :

Partenaires pour la création et la reprise d'entreprises



Parc naturel régional Livradois Forez



Parc naturel régional des Monts d'Ardeche



Parc naturel régional de la Breme

Comité de rédaction : Magali Clausener, Sabine Hamot et Jean-François Gaudot (France Initiative Réseau), Virginie Martinez et Stéphane Adam (Fédération des Parcs naturels régionaux de France)

Plates-formes

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France et France Initiative Réseau collaborent étroitement pour sensibiliser les acteurs de terrain à la prise d'initiatives en faveur de la création d'activités nouvelles et de la reprise d'entreprises. Cette collaboration n'est pas nouvelle. Plusieurs Parcs naturels régionaux ont été à l'origine d'une Plate-forme d'Initiative Locale (PFIL). D'autres encore ont fait le choix d'agir en concertation étroite avec les PFIL qui se créaient sur leur territoire. De même, les PFIL ont inscrit dans leur démarche les apports des Parcs. Sur plusieurs d'entre eux, ces relations sont devenues habituelles, au bénéfice de nos territoires communs. Rappelons qu'aujourd'hui, il existe 106 PFIL sur 42 Parcs.

La situation sociale et économique du milieu rural et des Parcs a beaucoup évolué, mais les raisons qui nous avaient poussé à nouer ces partenariats n'ont pas fondamentalement changé. Le renforcement de notre ambition partenariale s'appuie toujours sur une analyse et des valeurs partagées, dont les mots-clés sont :



Approche d'ensemble : sur le rural plus qu'ailleurs on ne peut parler de création d'activités, d'emplois, d'habitat, d'environnement sans prendre en compte l'ensemble des facteurs socio-économiques et culturels qui structurent son organisation.

Démarche contractuelle dans le temps : l'organisation des réponses à apporter pour accompagner les mutations économiques et sociales, pour lutter contre le déclin, ne peut s'effectuer qu'à partir d'un projet de développement qui contribue par ailleurs à impliquer et à donner confiance aux habitants.

Partenariat : l'élaboration du projet de chaque institution doit associer l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, des élus, des représentants de l'État et du monde associatif...

Développement harmonieux : les ressources économiques, humaines, financières, naturelles, sont rares et précieuses. Elles ne sont efficacement mobilisables qu'en réfléchissant à leur usage sur le long terme et à leur renouvellement. Le développement de ces territoires passe obligatoirement par la création d'activités nouvelles et de remplacement, respectueuses de l'environnement et valorisant leur patrimoine de qualité.

L'initiative conjointe de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et de France Initiative Réseau vise précisément à :

» conforter la prise en compte des choix de développement durable par les partenaires et les porteurs de projet,

» mettre en exergue la plus-value d'une approche territoriale dans le cadre notamment d'un partenariat renouvelé entre acteurs privés et collectivités et en particulier avec les communautés de communes qui structurent désormais nos territoires avec de fortes compétences socio-économiques.

Souhaitons pour l'avenir que les problématiques du milieu rural restent bien dans l'actualité, au-delà des Pôles d'excellence ruraux, et dans les futurs programmes européens 2007-2013.



Jean-Louis Joseph,
Président de la
Fédération des
Parcs naturels
régionaux de France



France Initiative Réseau

Bernard Brunhes,
Président de France
Initiative Réseau

Le réseau des Parcs naturels régionaux de France

Si les Parcs naturels régionaux constituent des espaces naturels fragiles, classés pour leur patrimoine exceptionnel, ces territoires ruraux sont également des lieux de vie et d'activités.

Concentrant 320 000 entreprises représentant 7 % du tissu économique français, et employant 730 000 salariés soit 3 % de l'effectif salarié national (chiffres 1999), les territoires de Parcs sont directement concernés par les enjeux de renouvellement du tissu économique.

La loi « Paysage » de 1993 reconnaît aux Parcs cinq missions dont celle de « contribution au développement économique, social et culturel et à la qualité de vie des Parcs » au même titre que la promotion de l'accueil, l'éducation et l'information du public ; la contribution à l'aménagement du territoire ; la protection du patrimoine ; la réalisation d'actions expérimentales dans ces domaines.

Disposant d'équipes pluridisciplinaires, les Parcs exercent leurs missions en garantissant la nécessaire mise en adéquation des choix de développement avec les priorités du projet de territoire, inscrites dans la charte pour 10 ou 12 ans.

Le « plus » Parc : une approche territoriale de l'appui à la création / reprise d'activités

Afin de renforcer l'attractivité de leur territoire, l'action des Parcs en faveur de la création/reprise d'activités est caractérisée par une forte dimension territoriale, qui se traduit par :

- » une approche globale du projet économique, en considérant également l'environnement social, culturel et naturel des porteurs de projet,
- » la valorisation et la promotion d'offres de reprise correspondant à des besoins du territoire,
- » l'accompagnement de projets valorisant les ressources locales et multisectoriels,
- » la mise en réseau des différentes compétences intervenant sur leur territoire dans une logique de partenariat public/privé : associations de prêts d'honneur, chambres consulaires, organismes de développement, collectivités locales...
- » la constitution de réseaux d'entreprises afin d'insérer durablement les créateurs sur le territoire.

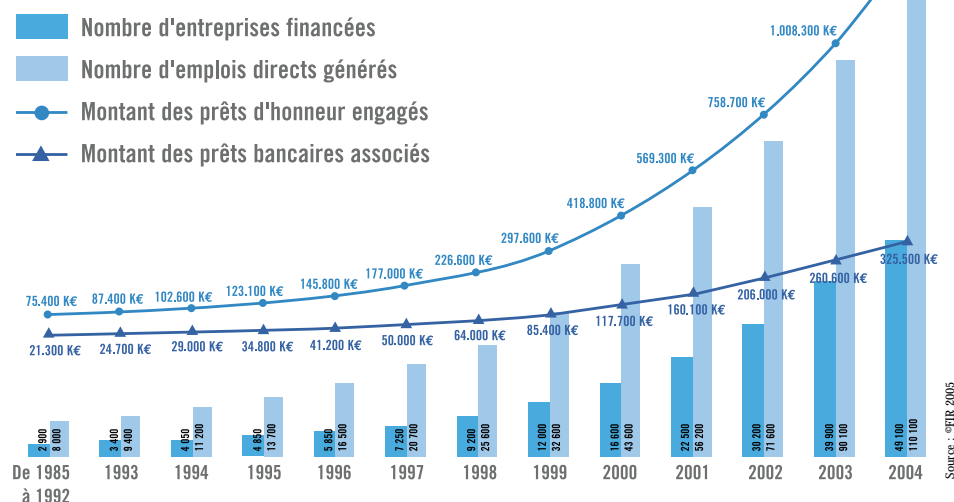
France Initiative, réseau des plates-formes d'initiative locale

Les Plates-formes d'initiative locale, actrices du développement territorial

Ce qui caractérise les Plates-formes d'initiative locale adhérentes à France Initiative Réseau, parmi les opérateurs de la création d'entreprises, c'est leur appropriation par le local : elles naissent d'une initiative locale et du rassemblement d'acteurs publics et privés se mobilisant pour le développement d'activités économiques dans leur territoire.

Leurs actions s'inscrivent en cohérence avec les démarches intercommunales de projet (Parcs naturels régionaux, pays, communautés de communes, communautés d'agglomération...) et contribuent à redynamiser la création d'entreprises dans tous les territoires, et notamment dans de nombreux bassins d'emploi en difficultés ou espaces ruraux en déprise.

Activité cumulée depuis 1985



Les PFIL⁽¹⁾ sont donc naturellement amenées à nouer des partenariats avec les Parcs qui s'intéressent à la création d'activités et cela peut leur permettre de mieux prendre en compte la dimension « développement durable » des entreprises soutenues.

Les Plates-formes d'initiative locale sont des généralistes de la création / reprise d'entreprises

Les PFIL ont pour objet d'aider les porteurs de projet d'entreprises par l'octroi d'une aide financière et d'un accompagnement individualisé. Ces services sont gratuits et accessibles à tous les porteurs de projet, quelque soit leur statut. Il s'agit essentiellement de leur proposer :

- » Une expertise financière de leur projet.
- » Un prêt d'honneur, prêt personnel à taux zéro sans garantie que le créateur apporte en fonds propres à son entreprise et qui facilite l'accès aux prêts bancaires.
- » Un parrainage, appui apporté par un chef d'entreprise ou cadre de direction, en vue de lui faire bénéficier de son expérience, de sa notoriété et de son réseau relationnel.
- » Un suivi de l'entreprise après l'octroi du prêt d'honneur par des techniciens spécialistes de la création d'entreprises, des salariés mis à disposition ou des bénévoles.

Premier réseau de financement des Très Petites Entreprises, FIR⁽²⁾ couvre actuellement 90 % du territoire national et a financé 10 000 projets en 2004.

(1) PFIL : Plate-forme d'Initiative Locale.
(2) FIR : France Initiative Réseau.

Parc et Plate-forme, une



Chiffres clés

70 000 hectares / 64 communes / plus de 70 000 habitants
Nombre d'entreprises : environ 1 400 artisans et commerçants
Nombre de plates-formes : 2

Parc naturel régional du Gâtinais français

Nathalie Viallon, chargée de mission développement local

« Notre travail avec la plate-forme nous permet d'agir auprès d'un plus grand nombre de porteurs de projet. »

« Depuis sa fondation en 1999, le Parc du Gâtinais Français intervient dans l'aide des entreprises artisanales et commerciales. Nous avons ainsi un programme d'actions dans le cadre de l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural du Parc (financée en partie par l'État), qui nous permet de soutenir les entreprises qui réalisent des travaux ou investissent dans du matériel afin de se moderniser. Nous attribuons également des aides financières pour la création de services de proximité ou d'entreprises valorisant les ressources locales.

Parc naturel régional
du Gâtinais français



financièrement certains projets. Par exemple, la plate-forme va accorder un prêt d'honneur et le Parc une aide à l'investissement qui varie de 3 000 € à 20 000 € selon les projets. La possibilité de cumuler plusieurs aides nous permet d'agir auprès d'un plus grand nombre de porteurs de projet. Grâce à ce partenariat, nous soutenons également des projets qui, au départ, n'auraient pas correspondu à notre cahier des charges.

En 2005, nous avons examiné 14 dossiers et 13 d'entre eux ont bénéficié d'une aide. Nous recevons de plus en plus de dossiers, car le dispositif mis en œuvre avec la plate-forme commence à être connu par les interlocuteurs des créateurs ou repreneurs, qu'il s'agisse de communes ou d'organismes financiers. Le partenariat avec la plate-forme permet également de faire remonter les offres du territoire en matière de locaux ou d'affaires à reprendre, et de transmettre des données spécifiques au territoire. »

Sud Essonne Gâtinais français Initiative

Laurence Lion, directrice de la Plate-forme d'Initiative Locale

« Nous apportons au Parc une meilleure visibilité sur les projets. »

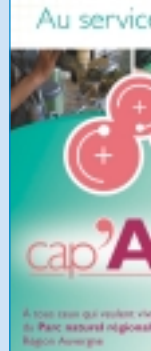
« Notre association a été créée en mars 2002 sous l'impulsion de la Chambre de Métiers, qui, historiquement, était présente sur le territoire auprès des créateurs et repreneurs d'entreprise. Cette création répond à une demande de proximité et nous permet d'intervenir plus spécifiquement sur le Parc naturel régional.

Notre rôle est d'accorder des prêts d'honneur sans caution de 800 à 8 000 €, avec un appui financier complémentaire du Parc, selon les dossiers, comme évoqué par Nathalie Viallon. Mais notre capacité va au-delà du soutien financier. Nous accueillons les créateurs et repreneurs, nous les aidons à monter leur dossier et à demander des aides. Nous sommes aussi présents après leur installation en les assistant notamment dans la tenue de tableaux de bord et en vérifiant que ces derniers correspondent aux tableaux prévisionnels. Si ce n'est pas le cas, nous travaillons avec eux afin de remédier à leurs difficultés. Nous voulons œuvrer sur la durée.

Le Parc fait partie de nos partenaires privilégiés, avec la PFIL - Melun Val de Seine Initiatives, AFIL 77, Sémaphore... grâce auxquels nous pouvons répondre au mieux aux demandes de proximité des porteurs de projet. »



Cressonnière, Parc naturel régional du Gâtinais français



collaboration déjà effective



Document Cap'Actif



Chiffres clés

320 000 hectares / 180 communes / 110 000 habitants
Population active : 33 300 dont un tiers travaille dans l'entreprise
Nombre d'entreprises : environ 4 000 dont 23 entreprises de plus de 100 salariés
Nombre de plates-formes : 5

Parc naturel régional Livradois Forez

Elie Fayette, *Président du Parc naturel régional Livradois Forez*
Mutualiser les compétences et les moyens

Créé il y a vingt ans, le Parc Livradois Forez a mis en place diverses actions afin de favoriser la création et la reprise d'entreprises. Outre l'attribution d'aides financières avec le programme européen Leader et l'organisation d'un concours annuel de créations et reprises d'entreprises doté de prix de 1 500 à 15 000 €, le Parc travaille avec des plates-formes d'initiative locale dont celle de Créa-Thiers Initiative. « Nous avons un partenariat très serré avec Créa-Thiers Initiative et son Président, Bernard Planche », constate Elie Fayette, Président du Parc.

Mais il est apparu nécessaire d'organiser les compétences et les services : accompagnement, aides financières, suivi, soutien logistique. Le réseau Cap'Actif est ainsi né en 2003. « Aujourd'hui, Cap'Actif regroupe 27 membres : plates-formes, Adie, Boutiques de Gestion, chambres consulaires, communautés de communes, comité d'expansion économique, etc. », détaille Elie Fayette. « En 2004, le réseau nous a permis de recevoir 540 projets. Parmi eux, 220 ont été suivis par un référent et donné lieu à 88 installations sur le territoire ». Cependant, le réseau cherche à améliorer son efficacité. « Seuls 17 porteurs ont bénéficié

d'un suivi post-installation dispensé notamment par Créa-Thiers Initiative, qui a accordé un soutien financier à la quasi-totalité de ces projets. Il faut développer cette dimension. D'ailleurs, Bernard Planche souhaite instaurer au sein de Cap'Actif un plan méthodologique de suivi, qui permettra aux différents membres d'accompagner les porteurs après la création ou la reprise de leur entreprise », explique Elie Fayette.

Et de conclure : « Nous manquons encore de moyens, mais le réseau nous permet de mutualiser nos ressources notamment humaines. »

Créa-Thiers Initiative

Bernard Planche, *Président de la Plate-forme Créa-Thiers Initiative*
Une plate-forme dynamique

« Depuis 1994, date de la création de la plate-forme, nous sommes en relation avec le Parc Livradois Forez pour toutes les problématiques liées à la création et à la reprise d'entreprises. Nous traitons les dossiers de façon complémentaire avec le Parc et nos partenaires en fonction de leur intérêt et des compétences du porteur de projet », relate Bernard Planche, Président de l'association. « Chaque année, le Parc organise un concours afin d'aider les créateurs et les repreneurs. Dans ce cadre, nous déposons trois à quatre dossiers et, parmi eux, nous avons régulièrement des candidats primés par le Parc. »

Créa-Thiers Initiative assure aussi les missions classiques d'une plate-forme adhérente à FIR : accueil et accompagnement des porteurs de projet, attribution de prêts d'honneur dont le montant moyen s'élève à 8 400 €, suivi post-crédation ou post-reprise grâce notamment à un système de parrainage. « Nous participons également au réseau Cap'Actif, évoqué par le Président du Parc. Je perçois ce réseau comme la possibilité de faire travailler différentes entités de façon complémentaire et d'avoir un maillage plus fin sur notre territoire », explique Bernard Planche. « D'autre part, je préside une coordination régionale des quatorze plates-formes présentes en Auvergne. L'ensemble de ces partenariats devrait nous permettre de rencontrer tous les porteurs de projet. »



Elie Fayette, Président du Parc naturel régional Livradois Forez et Bernard Planche, Président de la Plate-forme Créa-Thiers Initiative



Témoignages de créateurs/rep

Alain Feougier

Créateur de Génération Bois en janvier 2003

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche / Ardèche Sud Initiative



Alain Feougier, 40 ans, a un parcours atypique. Assistant parlementaire après un DEA d'économie et de sociologie du travail, il décide de fonder une entreprise sur le territoire du Parc des Monts d'Ardèche. Et dans un domaine fort éloigné de ses compétences initiales, puisqu'il choisit de travailler dans le bois !

« J'ai opté pour le secteur du bois, parce que, lors de mon travail d'assistant parlementaire, j'ai constaté que près de 50% du territoire du Parc étaient constitués de forêts et que seulement 18% du bois étaient récoltés et valorisés.

En outre, je connaissais bien le Parc, étant moi-même un élu d'une commune du Parc depuis onze ans et délégué de cette commune auprès du Parc. »

Alain Feougier décide donc de contribuer à la valorisation de cette ressource locale en créant une entreprise d'exploitation forestière et de négoce de bois. Son idée, novatrice, est de débiter du bois sur place grâce à une scierie mobile, installée dans un camion.

« En tant qu'entreprise locale innovante, j'ai bénéficié d'une étude de faisabilité. La Plate-forme d'initiative locale, Ardèche Sud Initiative, m'a hébergé pour le démarrage de mon activité et j'ai aussi profité de son réseau pour commercialiser le bois.

Par ailleurs, j'ai été suivi par un « parrain » de la plate-forme, qui m'a assisté lors du lancement de mon activité. En janvier 2005, la plate-forme m'a accordé un prêt d'honneur de 15 000 euros afin de développer mon entreprise.»



Le Parc a également soutenu Alain Feougier en référencant son entreprise. Il lui a par ailleurs attribué une aide au transport, qui prend en charge les surcoûts de transport liés aux problèmes d'accès de certaines zones du Parc. Alain Feougier a aussi reçu des aides de la région (10 000 €) et du département (5 000 €). Aujourd'hui, Génération Bois emploie un salarié. Et développe un nouveau concept : le traitement du bois à partir d'une huile végétale.



« L'ANVAR m'aide à transférer cette technologie brevetée par le CIRAD, qui va me permettre de traiter et de conserver des petits bois notamment le châtaignier. Le Parc appuie aussi mon projet, car il est important en termes d'image de marque et de valorisation locale. Nos intérêts se rejoignent. »*

*ANVAR : Agence Nationale de Valorisation de la Recherche.

reneurs d'entreprise



Valérie Gastrein

Créatrice de l'Auberge de Lupé

Parc naturel régional du Pilat / Association Rhône Pluriel Initiative



Valérie Gastrein a passé toute son adolescence au sein du Parc du Pilat, à Bessey un village de deux cents habitants. Après avoir obtenu un DEUST à l'université, fondé une famille et vécu en région parisienne, elle décide en 2003 de revenir avec son mari dans la région. Elle souhaite alors créer une activité.

« Je me suis d'abord orientée vers la création d'un gîte. Mais cela impliquait un financement trop important. C'est en parlant de mon projet à Nelly Bernard, chargée de mission du Parc du Pilat, que je me suis tournée vers la reprise d'un commerce. Par son intermédiaire, j'ai eu connaissance de la vente du café de Lupé », explique Valérie.

Nelly Bernard incite aussi Valérie à s'informer sur les différentes aides départementales et régionales. Au cours d'un forum sur la création d'entreprises organisé conjointement par le Parc et la MIFE*, la jeune femme s'adresse alors à la Plate-forme d'initiative locale du canton de Vienne, l'Association Rhône Pluriel Initiative (ARPI).



« L'Arpi m'a accompagné pendant le montage du dossier et m'a octroyé un prêt d'honneur de 9 000 euros. J'ai également bénéficié d'une subvention de la région Rhône-Alpes d'un montant de 8 000 euros. Ces financements m'ont permis d'acheter les murs et le fonds de commerce, et d'effectuer des travaux afin de créer une salle de restaurant de 40 couverts ainsi qu'un café-épicerie. »

L'Auberge de Lupé a ouvert ses portes en février 2005. En juin de la même année, Eddie, le mari de Valérie quitte son emploi salarié et rejoint sa femme en tant que conjoint collaborateur.

« L'Arpi continue de m'aider grâce à ses conseils et au parrainage que la plate-forme offre aux créateurs et repreneurs. Avec la personne qui suit mon affaire, j'ai créé une plaquette de présentation de l'auberge. L'objectif est de mieux connaître mon restaurant en dehors du Parc afin de développer la clientèle. L'association m'assiste aussi sur le plan de la comptabilité. Et mon parrain, un restaurateur de Saint-Etienne, m'a donné des conseils dans le domaine de la gastronomie », détaille Valérie.



Et de conclure :

« Cet accompagnement est très important pour l'évolution de l'entreprise. »

* MFE : Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi.

Parc et Plate-forme, une



Chiffres clés

300 000 hectares / 113 communes / 43 000 habitants
Nombre d'entreprises : 1 500
Nombre de plates-formes : 3

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Christian Audouin, *Président du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin*
Une convention avec les Plates-formes d'initiative locale

« La politique du Parc est axée sur l'accueil de nouvelles activités et de nouveaux actifs dans le cadre de la revalorisation de la montagne limousine », explique d'emblée Christian Audouin, Président du Parc de Millevaches en Limousin. « La convention avec les plates-formes d'initiative locale, situées sur le territoire du Parc, devrait nous permettre de croiser les informations afin de repérer le plus en amont possible les porteurs de projets et leur donner accès à leurs droits dont l'attribution de prêts d'honneur. » Trois plates-formes adhérentes à France Initiative Réseau sont, en effet, implantées sur le territoire du Parc : Tulle Ussel Initiatives, Haute Vienne Initiative et Val de Creuse Initiative.

« L'un de nos objectifs est d'échanger des informations et d'instruire les dossiers dès qu'un porteur de projet s'est présenté à l'une des plates-formes ou auprès du Parc. En fait, il s'agit de travailler mieux ensemble au service du créateur ou du repreneur d'entreprise et de gagner du temps », dit Christian Audouin. D'autant que le Parc met en œuvre d'autres actions pour soutenir les porteurs de projet.

Ainsi, un programme d'amélioration de l'habitat a été lancé afin de mieux accueillir les nouveaux arrivants. Des sessions de découverte du Parc sont également organisées pour les porteurs de projet qui cherchent un territoire d'accueil. Sans oublier les aides financières qui peuvent être attribuées dans le cadre de l'opération Leader Plus, de la création d'entreprises ou de la création du premier emploi, ou bien encore de la restructuration de l'artisanat et du commerce. « Les porteurs de projet sont vraiment au cœur de nos politiques et de nos partenariats », conclut Christian Audouin.

Tulle Ussel Initiatives

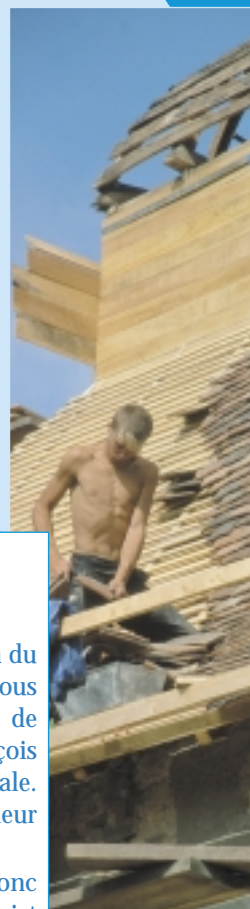
François Buffandeau, *responsable de la Plate-forme d'Initiative Locale*
Mieux encadrer les porteurs de projet

« Tulle Ussel Initiatives couvre environ 45 % de la population du Parc Millevaches en Limousin, soit 63 communes. En 2005, nous avons soutenu cinq projets sur le Parc et engagé 35 000 € de prêts d'honneur auprès des porteurs de projet », détaille François Buffandeau, responsable de la Plate-forme d'initiative locale. Mais nous savons que 34 % des porteurs de projet mènent leur dossier sans aucune aide ».

La convention qui sera signée le 31 janvier 2006 devrait donc permettre d'accroître le taux d'encadrement des porteurs de projet sur le territoire du Parc. En effet, les trois plates-formes signataires ont pour objectif d'augmenter le nombre de projets de créations et reprises d'entreprises par l'effet de réseau et de relations, d'assurer un suivi et de limiter le taux de mortalité des projets. Elles sont parvenues, à la demande du Parc, à définir des critères communs quand elles interviennent sur son territoire. « La convention vise aussi une meilleure communication auprès des porteurs de projet afin de les informer sur l'accompagnement et le soutien financier auxquels ils peuvent accéder. Nous renseignons déjà les porteurs de projet et les orientons vers le Parc s'ils s'adressent à nous en premier. Et le Parc fait de même vis-à-vis de nous. Mais nous

souhaitons formaliser ces procédures », remarque François Buffandeau.

La convention institutionnalise également les liens entre le Parc et les plates-formes, sachant que, par exemple, le comité de Tulle Ussel Initiatives a toujours invité les responsables du Parc à ses réunions. Comme le souligne Monsieur Audouin, « nos actions sont complémentaires et nous avons le même but : inciter des porteurs de projet à s'installer sur notre territoire », conclut François Buffandeau.



Parc naturel régional Millevaches en Limousin

collaboration déjà effective



Chiffres clés

166 000 hectares / 47 communes / 32 000 habitants
Nombre d'entreprises artisanales et commerciales : 1 100
Nombre d'exploitations agricoles : 1 100
Nombre de plates-formes : 1

Parc naturel régional de la Brenne

Sébastien Lalange, responsable du pôle Développement économique du Parc de la Brenne

« Apporter une offre globale aux créateurs et repreneurs d'entreprises. »

Quelles sont les problématiques du Parc en termes économiques ?

Le Parc est un territoire rural dont la densité démographique est faible : environ 16 habitants par kilomètre carré. De plus, la population est vieillissante et le solde naturel est négatif. Dans un tel contexte, notre politique de développement local a pour objectif de lutter contre la dévitalisation du territoire. Ce qui implique de maintenir la population actuelle et de développer l'attractivité du Parc auprès des populations extérieures. Il faut par conséquent créer de l'emploi et apporter l'ensemble des services nécessaires - logement, garde d'enfants, scolarité, soins ... - aux personnes qui désirent s'implanter sur notre territoire.

En matière de créations et de reprises d'entreprises, quelles sont les actions du Parc ?

Les élus ont souhaité mettre en œuvre un véritable parcours d'aide à l'installation, qui couvre aussi bien l'accueil que le suivi lors du premier développement de l'entreprise. Ainsi, nous avons créé la Maison des entreprises au sein même du Parc. Cette entité comprend d'ailleurs la Plate-forme Brenne Initiative. Les porteurs de projet peuvent aussi bénéficier

d'aides financières : des prêts à taux zéro de la Plate-forme, des aides du Parc via notamment le dispositif de l'Orac*, des subventions et des soutiens de la région Centre. Concernant le suivi des créateurs ou des repreneurs, un technicien du Parc se rend dans les entreprises afin de vérifier que les résultats sont conformes aux prévisions. Nous proposons aussi aux chefs d'entreprise des formations délocalisées sur le Parc. Enfin, nous avons mis en place un Club d'entrepreneurs du territoire du Parc qui regroupe aujourd'hui une centaine d'adhérents. Ce qui permet aux créateurs et repreneurs de ne pas être isolés et de pouvoir échanger leur expérience et leurs préoccupations lors de soirées thématiques.

Qu'apporte au Parc la Plate-forme Brenne Initiative ?

Outre des prêts d'honneur, la Plate-forme nous permet d'avoir une politique réellement cohérente en matière de créations et de reprises d'entreprises sur le territoire. Elle permet également de suivre les porteurs de projet et de les soutenir. De fait, nous avons très peu d'échecs.

* Orac : Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce.

Brenne Initiative

Cécile Gagnot, responsable de la Plate-forme Brenne Initiative

« Grâce à notre partenariat avec le Parc, nous rencontrons 80 % des porteurs de projet. »

Comment est née la Plate-forme d'Initiative Locale ?

La plate-forme est née à l'initiative du Parc, en 1989. En 1995, nous avons adhéré à France Initiative Réseau. Brenne Initiative est hébergée à la Maison des Entreprises du Parc. Cette proximité matérielle favorise évidemment les relations avec le Parc et l'Association de Développement économique du parc, fondée en 1992. Mais nous avons également développé des partenariats importants avec la Chambre de Métiers de l'Indre, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les communes, les banques. Depuis dix ans, nous avons pu ainsi constituer un réseau qui nous permet de voir plus de la moitié des porteurs de projet désirant s'installer sur le territoire du Parc.

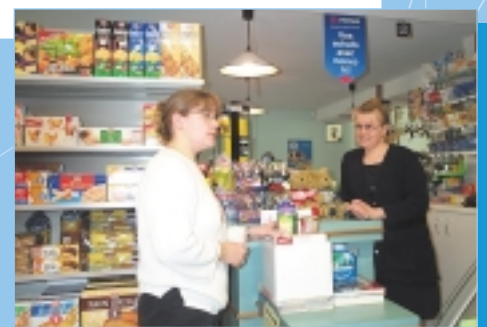
Comment travaillez-vous avec le Parc de la Brenne ?

Nous rencontrons les porteurs de projet, mais également les créateurs ou repreneurs durant les cinq premières années de développement de leur entreprise. Nous étudions alors leur dossier. Nous pouvons accorder des prêts d'honneur pouvant s'élever jusqu'à 8 000 €. Nous aidons aussi les jeunes qui veulent créer des activités agricoles ou d'élevage sur le territoire du Parc. Par exemple, nous avons soutenu financièrement un jeune éleveur de chevrettes qui fabrique du fromage AOC. Nous suivons également les créateurs et repreneurs lors de la phase de développement, soit nous-mêmes, soit avec l'aide des chambres consulaires ou d'un parrain chef d'entreprise.

Quel bilan tirez-vous aujourd'hui de vos actions ?

En 2004, nous avons octroyé 39 prêts pour une quarantaine de projets, dont 24 créations, 10 reprises d'entreprise et 5 premiers développements. En 2005, de 30 à 35 projets auront bénéficié d'un prêt.

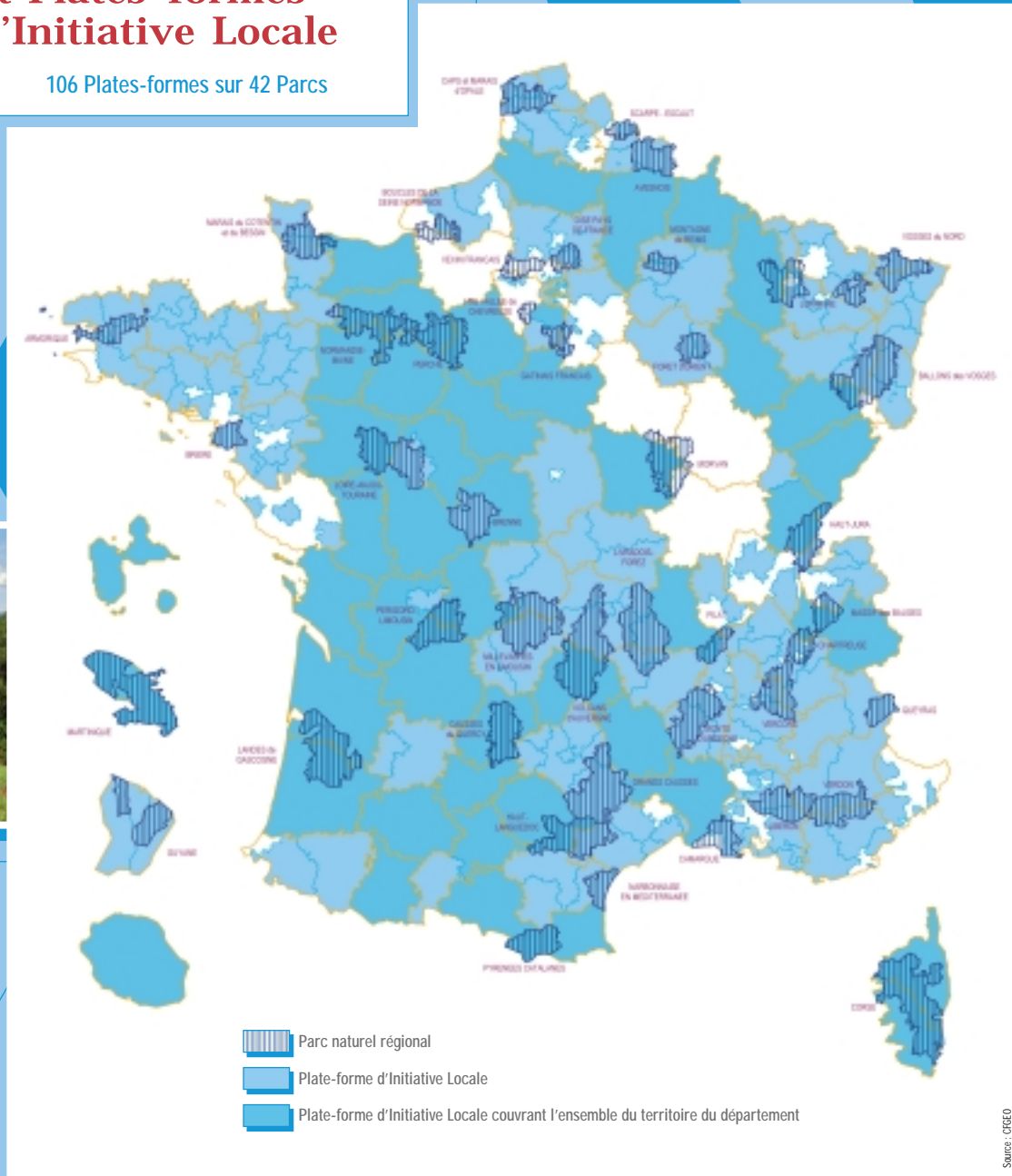
Parc naturel régional de la Brenne



Parc naturel régional de la Brenne

Parcs naturels régionaux de France et Plates-formes d'Initiative Locale

106 Plates-formes sur 42 Parcs



Vous trouverez les coordonnées des Plates-formes d'Initiative Locale et des Parcs naturels régionaux de France sur les sites internet des deux réseaux.



9, rue Christiani 75018 Paris
Tél : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
e-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr
Site internet : www.parc-naturels-regionaux.fr



France Initiative Réseau
55, rue des Francs Bourgeois 75181 Paris cedex 04
Tél : 01 40 64 10 20 - Fax : 01 43 20 58 34
e-mail : info@fir.asso.fr
Site internet : www.fir.asso.fr

Avec le soutien de

